

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/07/2017

Dossier complet le :

11/07/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0146

1. Intitulé du projet

Demande de défrichement d'un hectare de taillis

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GEOTERRE et ACTIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PAUTIGNY Arnaud Président GEOTERRE - PAUTIGNY Jacques Gérant
ACTIS

RCS / SIRET

41216544100046

GEOTERRE

Forme juridique

SAS

492583521 00025 ACTIS

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a	Défrichement d'une superficie d'un hectare de taillis.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement d'une superficie d'un hectare de taillis.

L'opération d'aménagement du lotissement est réalisée sous forme de permis d'aménager, cela signifie que les futurs acquéreurs des lots choisiront les modèles de maisons librement. A ce stade, nous n'avons pas connaissance de projet de construction de maison individuel concret et certain. Vous trouverez en annexe n° 7 la notice de présentation de l'opération (PA2).

4.2 Objectifs du projet

Réalisation d'un lotissement pavillonnaire de 15 lots de terrains à bâtir. Chaque parcelle bénéficiera d'une surface de plancher maximale de 250m². La hauteur des constructions est limitée à 7 mètres.

Un plan avec hypothèse d'implantation (PA 9) est annexé à la présente demande (annexe n°8).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur 5 mois. Ils démarreront par le défrichage des taillis puis par la réalisation de la voirie et la viabilisation des 15 lots.

Vous trouverez en annexe n°4 le programme des travaux (PA8) ainsi que les plans des travaux (PA8b à PA8f).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager obtenu le 23 juin 2016

Loi sur l'eau obtenue le 21 juin 2016

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée	1 hectare

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue des Thibault à CHAILLY EN
BIERE

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est inclus dans aucune ZNIEFF. Il existe une ZNIEFF de type I à proximité concernant le massif de Fontainebleau (voir carte en page 64 de l'annexe n°9 - Loi sur l'eau). Le projet ne présente pas de lien géographique direct avec le massif forestier (présence de voies de circulation et de champs cultivés).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (voir page 21 de l'annexe n°9 - Loi sur l'eau).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle ne présente pas les caractéristiques pédagogiques et végétales d'une zone humide selon l'arrêté du 22 juin 2008. Par ailleurs, la DRIEE ne le classe pas en zone potentiellement humide (voir page 19 de l'annexe n°9 - Loi sur l'eau).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de CHAILLY EN BIERE n'est concernée par aucun plan de prévention des risques inondations ni Atlas de zones inondable (voir page 23 de l'annexe n°9 - Loi sur l'eau).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de CHAILLY EN BIERE appartient au site inscrit "les abords forêt de Fontainebleau" (Plaine Angelus).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus dans une zone du réseau Natura 2000, il se situe à 1km du massif de Fontainebleau classé au titre de la Directive Habitat FR 1100795 (voir page 20 de l'annexe n°9 - Loi sur l'eau).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu de réutiliser les terres excédentaires liées aux travaux de voiries pour la réalisation des remblaiements des tranchées techniques (jeu de déblai - remblai).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cette parcelle ayant été régulièrement entretenu et donc défriché conformément aux mises en demeure faites par la commune, la faune et la flore n'ont pas pu se développer sur ce site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux, qui se trouvent à une distance d'environ 1km du site Natura 2000, n'auront pas d'impact sur l'habitat ou sur les espèces inscrites au Formulaire Standard de Données du site FR 1100795.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va consommer 1 hectare d'espace naturel constitué de taillis.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la durée des travaux, des engins de chantier seront sur place. Après la réalisation du lotissement de 15 maisons individuelles, en considérant 2 voitures par logement, une trentaine de voitures supplémentaires circuleront.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux et uniquement pendant la journée, les engins circuleront et entraîneront du bruit mais ils n'entraîneront pas de nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les constructions du projet seront soumises à l'avis de l'Architecte Coordinateur du lotissement ainsi qu'à celui de l'Architecte des Bâtiments de France. Le risque de porter atteinte au patrimoine architectural est donc très limité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cette opération va entraîner l'arrivée de 15 logements individuels ayant un impact sur l'usage du sol, passant d'un terrain "naturel" à une zone habitable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il n'y a pas d'effets négatifs notables du projet sur l'environnement.

Comme indiqué au plan de composition du permis d'aménager (voir annexe n°10), nous conservons une frange arborée. Nous réalisons des bassins de rétention d'eaux pluviales paysagés et nous implantons sur la voirie une rangée d'arbre.

Chaque maison sera raccordée au réseau d'assainissement et chaque parcelle disposera d'un système d'infiltration pour les eaux pluviales ainsi que d'un jardin paysagé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre demande d'examen au cas par cas porte sur le défrichement d'une parcelle d'un hectare et non pas sur l'impact du projet d'aménagement de 15 terrains à bâtir. Toutefois, nous considérons que la réalisation de 15 maisons sur des terrains de plus de 600m² n'entraîne pas d'impact sur le milieu naturel, étant constitué d'un taillis régulièrement entretenu.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes : n° 7 - PA2 Notice de présentation n° 8 - PA9 Hypothèse d'implantation n° 9 - Loi sur l'eau n° 10 - PA4 Plan de composition

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BOIS LE ROI

le, 7 juillet 2017

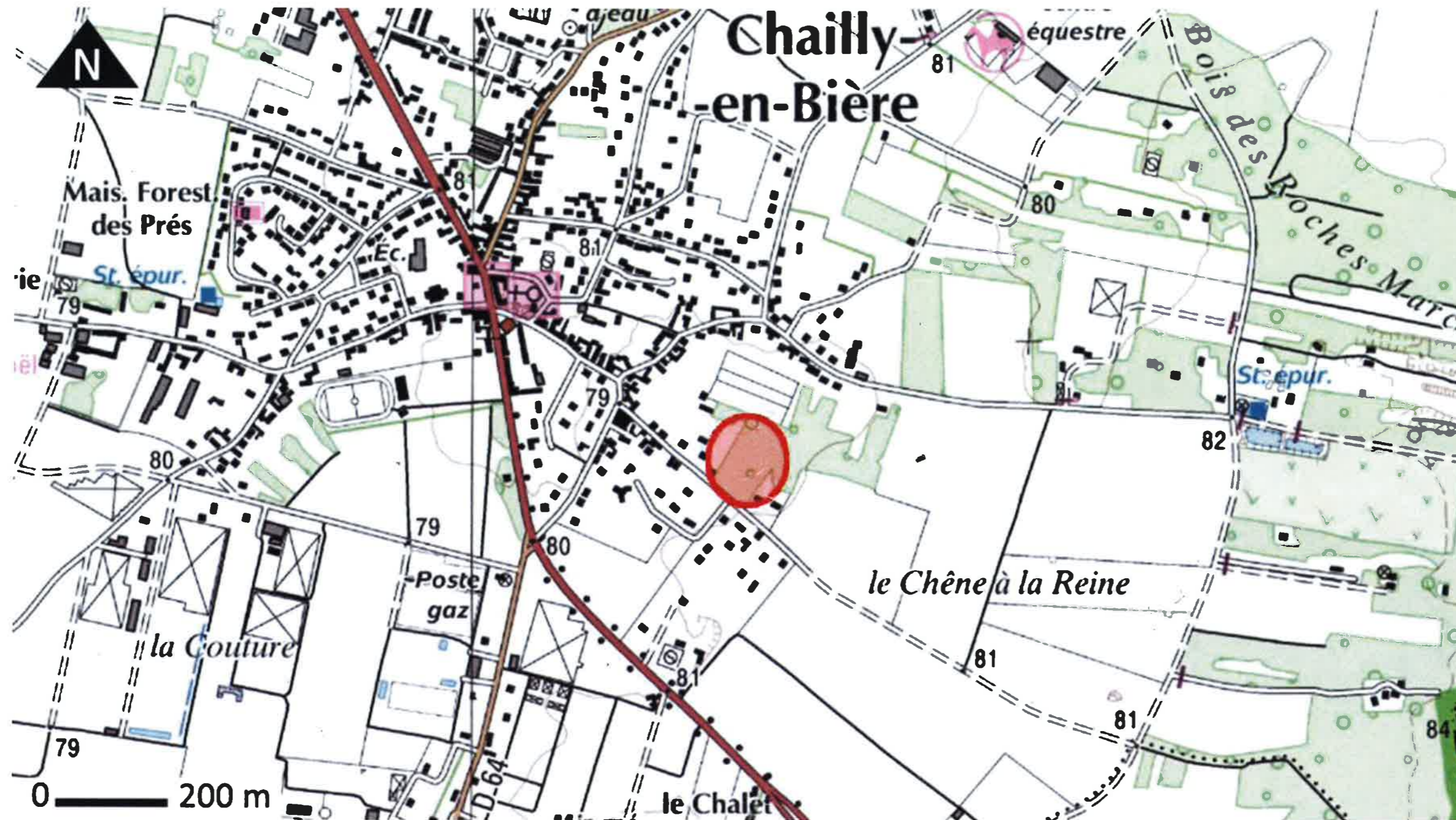
Signature


GEOTERRE SAS
7 BIS RUE DES SESÇOIS
77590 BOIS LE ROI
RCS MELUN 412 165 441 - APE 4110 C


ACTIS
7 BIS RUE DES SESÇOIS
77590 BOIS LE ROI
RCS MELUN 492 583 521 - APE 703 A

Département de Seine et Marne
COMMUNE DE CHAILLY EN BIÈRE
Les Thibault

GEOTERRE GAS
7 BIS RUE DES SESÇOIS
77600 BOIS LE ROI
RCS MELUN #12 166 441 - APE 4110 C



PERMIS D'AMENAGER – MARS 2016



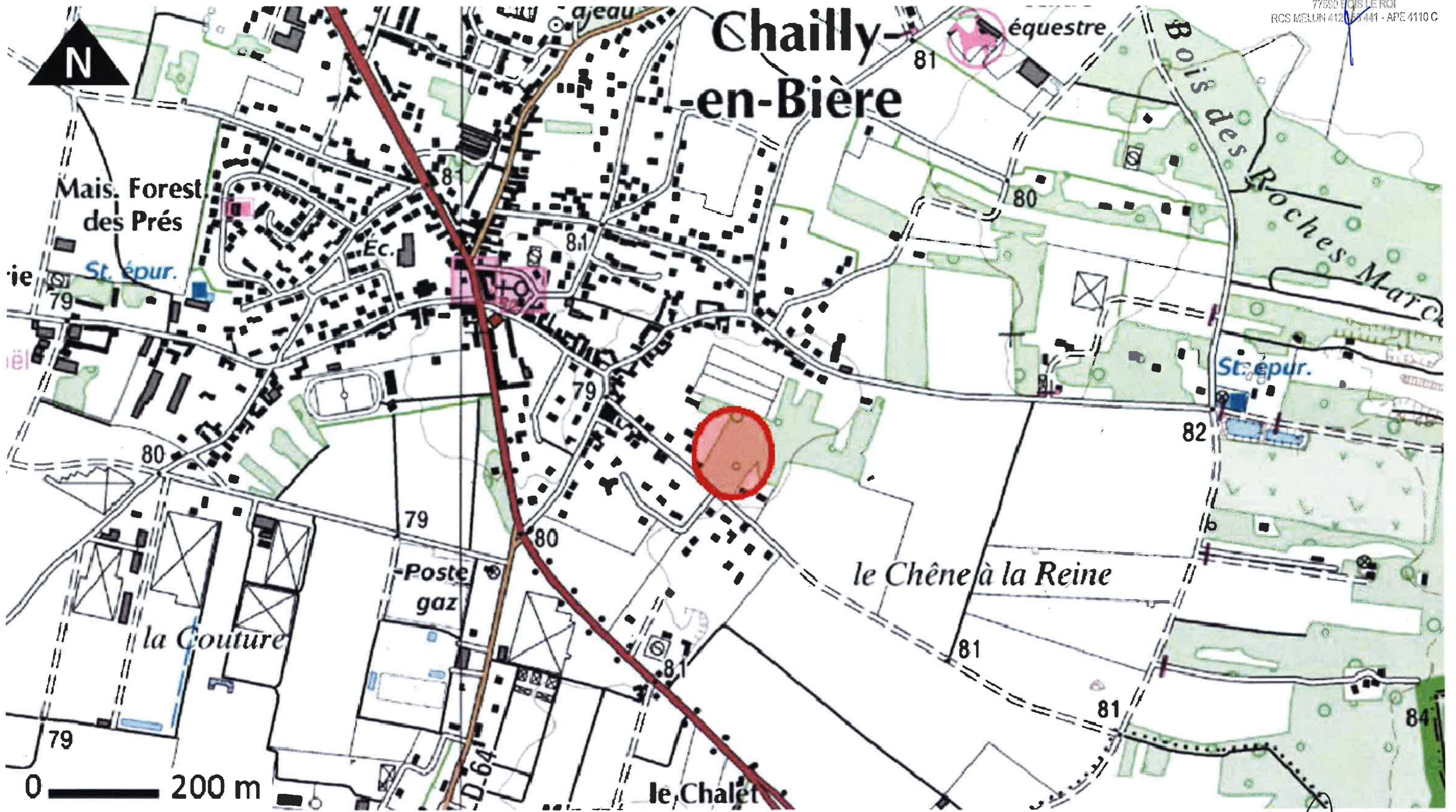
Maître d'ouvrage
Géoterre
7 bis rue des Sesçois
77590 Bois le Roi



Urbanistes
Dutertre et associées
9 chemin du Moulin
77950 Voisenon



Vu pour être annexé à mon
Arrêté de permis d'aménager
Bureau d'étude n° 7706916C0002
Geo - Infra Du 23 juin 2016
19 bis avenue Jean Jaures Le Maire
93221 St. Omer Patrick GRUEL



CHAILLY EN BIÈRE PERMIS D'AMENAGER - LES THIBAUT

Maitre d'ouvrage :
Géoterre



Bureau d'études:
Géo-Infra



Urbanistes:
Dutertre et associé(e)s



PLAN DE SITUATION

Echelle : -

Mars 2016

Vu pour être annexé à mon
Arrêté de permis d'aménager
N° 7706916C0002
Du 23 juin 2016
Le Maire
Patrick GRUEL



PAI



CHAILLY EN BIÈRE

PERMIS D'AMENAGER - LES THIBAUT

Vu pour être annexé à mon
Arrêté de permis d'aménager
N° 7706916C0002
Du 23 juin 2016



Le Maire
Patrick GRUEL
PAG

PRISES DE VUES PHOTOGRAPHIQUES
ENVIRONNEMENT PROPRE

Echelle : -

Mars 2016

Maitre d'ouvrage :
Géoterre



Bureau d'études:
Géo-Infra



GEOMETRIE EXPERT BUREAU D'ETUDES INFRASTRUCTURE

Urbanistes:
Dutertre et associé(e)s



PRISES DE VUES PHOTOGRAPHIQUES
ENVIRONNEMENT PROPRE

Echelle : -

Mars 2016

Le Maire
Patrick GRUEL
PAG



CHAILLY EN BIÈRE PERMIS D'AMENAGER - LES THIBAUT

Maitre d'ouvrage : Géoterre



Bureau d'études : Géo-Infra



Urbanistes : Dutertre et associé(e)s



PRISES DE VUES PHOTOGRAPHIQUES PAYSAGE LOINTAIN

Echelle : -

Mars 2016

Vu pour être annexé à mon
 Arrêté de permis d'aménager
 N° 7706916C0002
 Du 23 juin 2016
 Le Maire
 Patrick GRUEL

27/06/2016

 **geoterre**
aménagement foncier

PERMIS D'AMÉNAGER

BÉNÉFICIAIRE : GEOTERRE SAS - 7bis rue des Sersçois
N° : PA 07706516C0002

DÉLIVRÉ LE : 25/06/2016

NATURE DU PROJET : Création d'un lotissement de 15 logements

NOMBRE DE LOT AUTORISÉS : 15

SUPERFICIE DU TERRAIN : 12 538 **M²**

SUPERFICIE DE PLANCHER : 3 750 **M²**

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS : 7,00 **M**

SURFACE DES BÂTIMENTS À DÉMOLIR : 00 **M²**

DOSSIER VISIBLE EN MAIRIE DE : CHAILLY EN BIÈRE

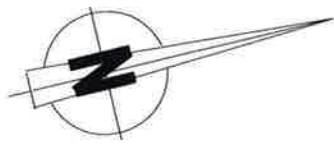
ADRESSE : PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC 77590 CHAILLY EN BIÈRE

Droit de recours : La date de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période initiale de deux mois d'affichage sur le terrain du présent permis (art. R. 400-2 du code de l'urbanisme).

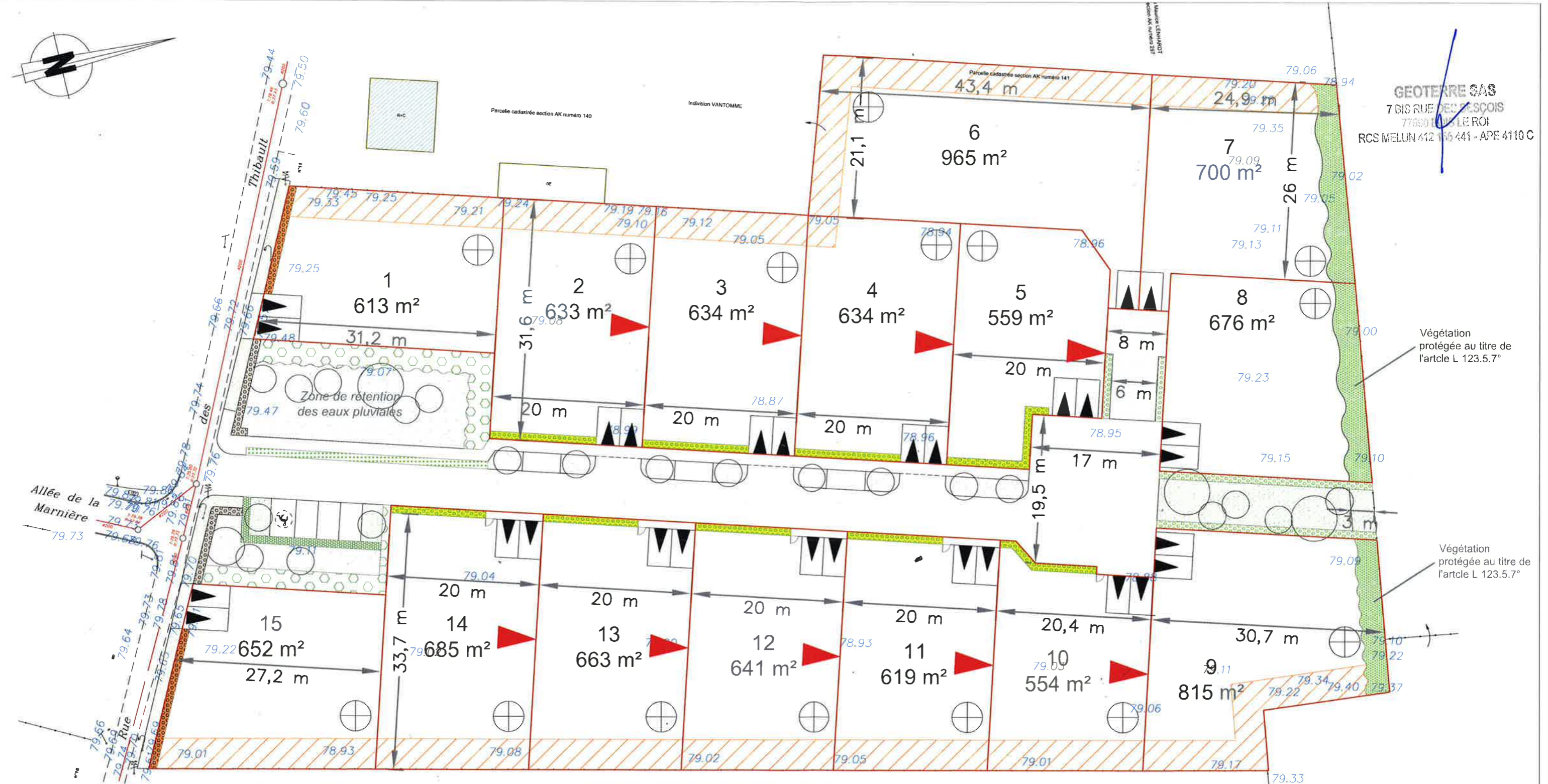
Tous recours et demandes de modification de permis sont recevables jusqu'à l'expiration de la période de la délivrance du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette modification doit être soumise par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quatre jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 400-7 du code de l'urbanisme).

 **Geoterre** - 7bis rue des Sersçois - 77590 Bois-le-Hâ
Tel : 01 64 71 18 70 - Fax : 01 64 71 18 71 - contact@geoterre.fr
www.geoterre.fr

CHÂTIER INTERDIT AU PUBLIC



GEOTERRE SAS
 7 BIS RUE DES ESCOIS
 77600 LUSLE ROI
 RCS MELUN 412 165 441 - APE 4110 C



LEGENDE

Murs à pierre vue obligatoires de 1 m 80 de hauteur	Murs à pierre vue obligatoires de 0,60 m de hauteur	Haie sur emprise privée Haie plantée devant les éventuelles clôtures en treillis soudés, implantées obligatoirement en retrait de 80 cm de la limite de propriété	Places du midi Interdiction de clore et accès automobile imposé	Portillon piéton obligatoire afin d'organiser la mise en place des containers des déchets
Végétation protégée au titre de l'article L 123.5.7°	Bande inconstructible de 4 m depuis la limite séparative	Pour les lots 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13 et 14 il est recommandé d'implanter les constructions en limite séparative Nord afin de bénéficier au mieux de l'ensoleillement provenant du Sud	Implantation obligatoire des abris de jardin	

CHAILLY EN BIÈRE PERMIS D'AMENAGER - LES THIBAUT

Vu pour être annexé à mon Arrêté de permis d'aménager N° 7706916C0002 Du 23 juin 2016
 Le Maire Patrick GRUEL
 MARS 2016

Maître d'ouvrage :
 Géoterre



Bureau d'études:
 Géo-Infra



Urbanistes:
 Dutertre et associé(e)s



PLAN DE COMPOSITION
 Echelle : 1/500e

Mars 2016

Département :
SEINE ET MARNE

Commune :
CHAILLY-EN-BIERE

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 10/07/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

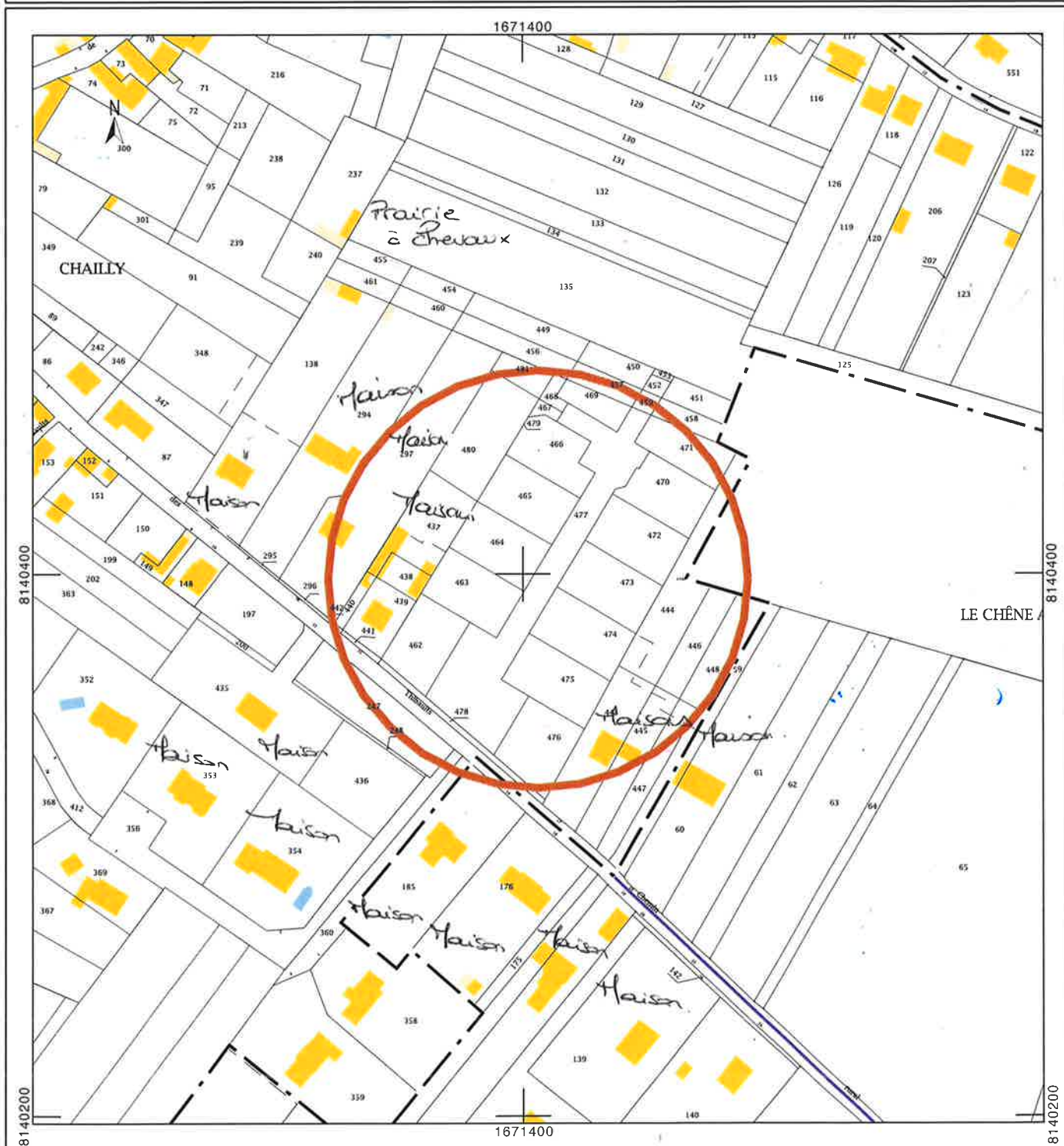
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Melun
Pôle topographique et de gestion
cadastrale Cité Administrative 77010
77010 Melun Cedex
tél. 01 64 41 30 03 -fax
ptgc.770.melun@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



FONDS DE CARTE



Voir tous les fonds de carte

DONNÉES THÉMATIQUES

- Agriculture
- Culture et patrimoine
- Développement durable, énergie
- Économie et emploi
- Éducation et recherche
- International et Europe
- Santé et social
- Société et loisirs
- Territoires et transports

Remonter le temps

INSPIRE

ANNEXE I



Échelle 1 : 2 012



Map navigation controls including a location pin, zoom in (+) and zoom out (-) buttons, a compass, and 2D/3D toggle buttons.

Map layer controls including a layer list icon, a layer count of 4, and icons for parcel boundaries and cadastral maps.

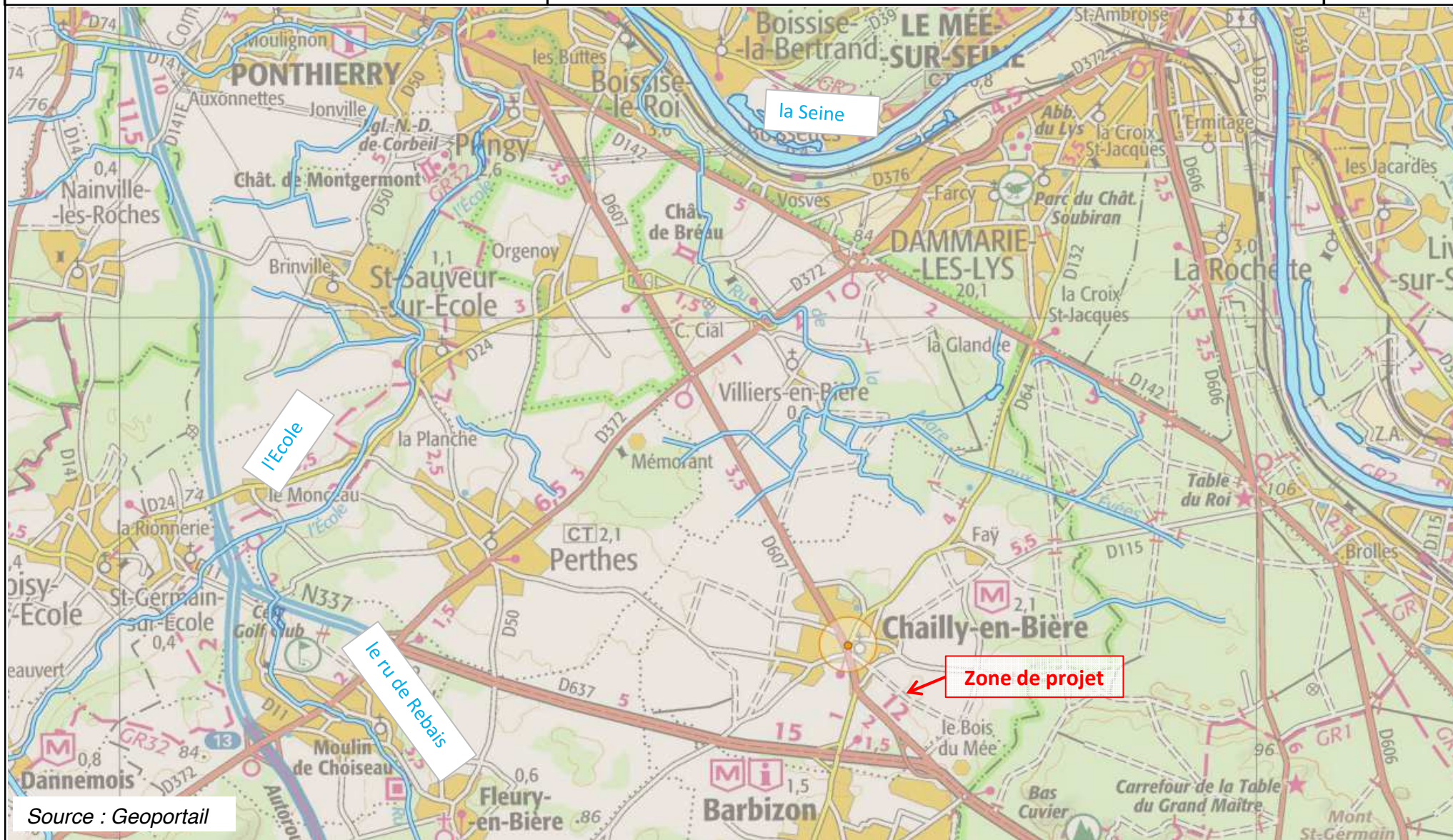
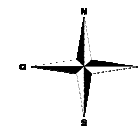


Aménagement d'un lotissement

77.160298

CHAILLY-EN-BIERE (77)

HYDROGRAPHIE DU SECTEUR D'ETUDE



Source : Geoportail

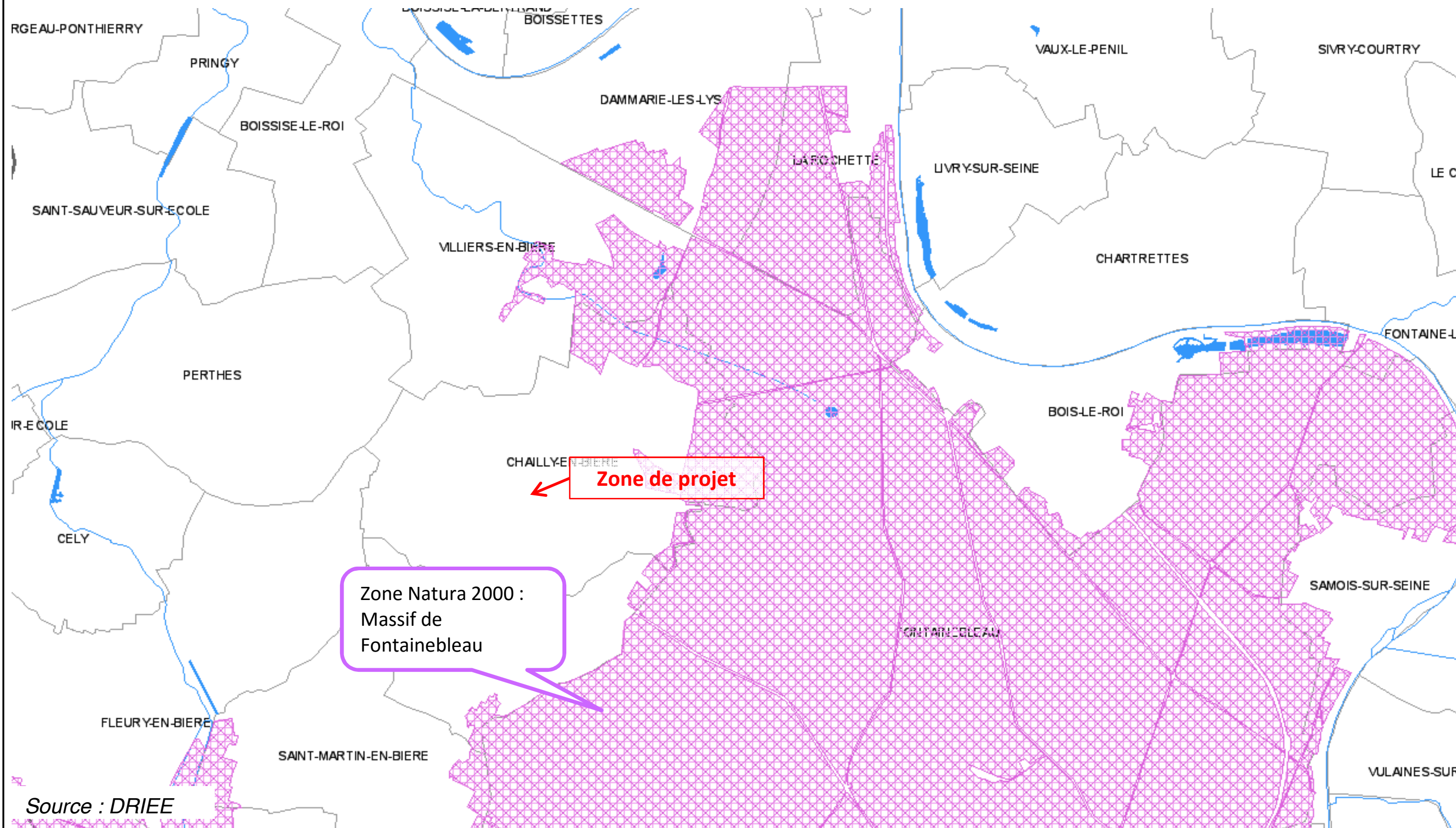
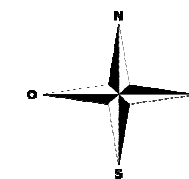


Aménagement d'un lotissement

77.160298

CHAILLY-EN-BIERE (77)

LES ZONES NATURA 2000 DANS LE SECTEUR D'ETUDE



Source : DRIEE